

**Discours du Président de la République Italienne
Giorgio Napolitano
aux “États Généraux de l’Europe”**

Lyon, le 21 juin 2008

Je désire avant tout remercier vivement le Mouvement Européen–France de cette opportunité qu’il m’a offerte de m’adresser à ces Etats Généraux qui constituent un témoignage de passion et de participation en vue de relancer la cause de l’unité européenne. Je vous remercie de l’hommage qui est, à travers ma personne, rendu à l’Italie en tant qu’invité d’honneur. Je vois en cela la reconnaissance de la contribution que mon pays a donnée dès la naissance, et même la conception, de l’Europe communautaire. L’Italie a gagné sa place dans l’histoire de l’intégration européenne grâce à des personnalités clairvoyantes et déterminées, qui ont suscité un mouvement d’opinion et un consensus politique en faveur de l’adhésion à la déclaration Schuman, à la Communauté du Charbon et de l’Acier, au projet de Communauté Européenne de Défense.

Je me réfère à un grand homme politique et d’Etat, Alcide de Gasperi, qui a été réellement un des pères fondateurs de l’Europe communautaire, et à Altiero Spinelli, qui a été un grand prophète et combattant du mouvement fédéraliste européen. Et encore aujourd’hui nous aurions besoin – laissez-moi le dire – aussi bien de bâtisseurs savants et réalistes que d’inspirateurs ardents et pugnaces, pour faire avancer la cause de l’Europe.

Et surtout, je me dois d’ajouter, la cause de l’Europe politique. Ce qui caractérisait peut-être d’une façon particulière la position italienne dès le commencement de l’aventure européenne fut l’idée d’une Europe unie non seulement dans le domaine de l’économie et du marché, mais sur le plan politique. C’était là l’idée de De Gasperi et de Spinelli, chacun dans son rôle, idée qui fut fatalement compromise par la faillite du projet de Communauté Européenne de Défense.

Mais n'est-ce peut-être pas là le grand thème qui est revenu d'actualité de manière si pressante ? Même après l'inéluctable renonciation à l'adoption, patiemment préparée, d'une Constitution, voire d'un Traité constitutionnel, la mise en œuvre du texte-même du compromis signé à Lisbonne propose à nouveau ce choix fondamental : autrement dit, la nécessité historique de donner à une intégration européenne, qui a dépassé même le seuil déjà si avancé de l'unification monétaire, l'élan politique et l'horizon politique qui lui font encore défaut.

Bien présente à notre mémoire - et il vaut la peine de la rappeler - est la mission à laquelle fut appelée la génération des Européens qui avaient vécu la tragédie d'une seconde guerre mondiale dans le cœur de l'Europe, tout comme celle des jeunes Européens qui, il y a soixante ans, prirent – pleins d'espoirs mais en conditions très dures – la voie de l'engagement civil et politique. Il s'agissait d'une mission qui consistait à pacifier et reconstruire une Europe bouleversée et à demi détruite ; à surmonter les antagonismes fatals qui avaient lacéré les rapports entre les principaux pays de l'Europe continentale. Et c'est dans ce noyau occidental de l'Europe, dépositaire d'une antique communauté de civilisation, qu'il fut possible de jeter les bases d'une réconciliation et d'une unité qui n'auraient pu s'étendre au continent tout entier qu'au cours des décennies à venir.

La mission à laquelle nous sommes appelés aujourd'hui – à laquelle vous êtes appelés, vous qui appartenez aux nouvelles générations (françaises, italiennes, en un mot européennes) – consiste à sauvegarder, en la renouvelant, la fonction historique de l'Europe dans un monde qui voit son centre de gravité se déplacer ailleurs, qui voit, par rapport au passé, se modifier profondément les équilibres économiques et politiques ou, comme on dit maintenant, “géostratégiques”.

Seulement si l'Europe réussit à s'affirmer comme entité politique unitaire, elle pourra encore compter sur la scène mondiale, elle pourra encore donner son apport particulier et irremplaçable à l'évolution de l'ordre global.

Avec la mondialisation, des changements radicaux ont déjà eu lieu et sont en plein déroulement. Aucun de nos Etats - nation, pas même ceux qui ont été les grands protagonistes de l'histoire dans les siècles passés, ne peut désormais résoudre à lui seul ses problèmes qui sont devenus inséparables de plus larges contextes, ni donner à lui seul une contribution valable pour surmonter les défis mondiaux de notre temps.

Lorsque j'entends dire que l'inspiration des “pères fondateurs” de l'Europe communautaire n'est plus désormais qu'un vestige du siècle qui vient de se conclure et qu'elle ne peut plus nous guider en aucune façon, je relis Jean Monnet. Et je retrouve – et je veux ici répéter tout haut – ses paroles :

« Nous ne pouvons pas nous arrêter quand autour de nous le monde entier est en mouvement ... Aujourd'hui nos peuples doivent apprendre à vivre ensemble sous des règles et des institutions communes librement consenties s'ils veulent atteindre les dimensions nécessaires à leur progrès et garder la maîtrise de leur destin. Les nations

souveraines du passé ne sont plus le cadre où peuvent se résoudre les problèmes du présent. »

Ce message est plus que jamais valable, dramatiquement valable. Il n'est aucune prétention d'autosuffisance, aucune illusion protectionniste qui puisse mettre l'Italie ou la France ou l'Allemagne à l'abri des pressions et des conditionnements de la mondialisation. Pour nous tous, la seule voie à parcourir est l'approfondissement de l'intégration, c'est-à-dire un développement plus courageux et cohérent en vue de l'union politique.

C'est à rendre ce développement possible que tendaient les innovations institutionnelles prévues par le Traité "qui établissait une Constitution pour l'Europe" : Traité longuement discuté et approuvé par la Convention de Bruxelles, puis déjà quelque peu affaibli par la Conférence Intergouvernementale et enfin soussigné en octobre 2004 par les Chefs de gouvernement de tous les Etats membres. Ces innovations ont été en très large mesure sauvegardées dans le texte approuvé en décembre 2007 à Lisbonne, dans une rédaction d'ailleurs plus tortueuse et beaucoup moins lisible que le Traité constitutionnel. Pouvons-nous maintenant admettre que le Traité de Lisbonne, à son tour signé à l'unanimité par les Chefs de gouvernement, soit lui aussi renversé par le résultat du référendum qui s'est tenu en Irlande, dont le Premier Ministre a déclaré tout de suite après le vote que l'opposition à la ratification a été motivée par les préoccupations les plus diverses et souvent contrastantes ?

Le chemin nécessaire pour renforcer l'Union et sa capacité d'affirmer le rôle de l'Europe et de répondre aux inquiétudes et aux attentes de ses citoyens peut-il être bloqué par le tabou de l'unanimité ? Non, laisser que cela ait lieu équivaldrait à mettre en danger les conquêtes du passé et les perspectives de l'avenir. Si les extraordinaires progrès réalisés en cinquante ans d'intégration peuvent être tenus pour sûrs et désormais acquis par les générations plus jeunes qui n'ont pas mémoire de ce qu'ils ont coûté et de la manière dont ils ont été obtenus, tout le monde devrait plus facilement comprendre que l'on ne saurait faire face aux défis de l'avenir avec une Europe faible et désunie.

La Communauté, et puis l'Union, se sont au fur et à mesure élargies jusqu'à atteindre 27 Etats membres. Mais le moment de la preuve est venu : si, dans cette dimension et avec les règles actuelles, l'Union montre qu'elle ne peut pas fonctionner et qu'elle ne peut pas non plus changer ses règles, il faut alors trouver les formes d'un engagement plus ferme et plus cohérent entre ces pays qui se sont reconnus dans les choix d'intégration et de cohésion plus avancés, comme celui de la monnaie unique, celui de l'Euro et de la zone Euro.

Et il faut comprendre que le vote en Irlande a plus que jamais radicalement posé un problème. Le problème des rapports entre gouvernants et gouvernés dans l'Europe unie, le problème de la participation et du consensus des citoyens.

L'Union européenne – si souvent accusée de manquer de « capacity to deliver » - ne pourra pas augmenter son efficacité sans réformes et moyens adéquats, et sans un

nouvel élan démocratique. En fait, trop de gouvernements nationaux ont ces dernières années estimé pouvoir gérer les affaires européennes en solitaire, en se préoccupant peu d'impliquer systématiquement leurs opinions publiques, et même leurs Parlements, dans les discussions et les choix auxquels étaient appelées les institutions de l'Union. Et trop de gouvernements ont même dissimulé les positions qu'ils soutenaient dans les instances européennes en mettant en cause l'Europe – et en particulier la Commission européenne, la « bureaucratie de Bruxelles » – comme bouc émissaire pour couvrir leurs responsabilités et insuffisances. Un discours de vérité a été absent dans les rapports avec les citoyens, tout comme a fait défaut le signe de la conviction et de la volonté politique pour indiquer et motiver l'exigence d'une plus forte unité européenne et pour exposer les nouvelles politiques communes dont il est besoin en Europe. Alors que c'est seulement ainsi que l'on peut éviter l'équivoque ou la crainte qu'ont les citoyens d'un mandat en blanc aux institutions européennes ; et que peut se réaffirmer le principe inspirateur de l'intégration qui, dès le début des années 50 du siècle dernier, est de conférer des parts de souveraineté partagée à la Communauté d'abord et à l'Union européenne ensuite.

On ne peut prétendre des citoyens qu'ils s'orientent dans la trame des normes d'un Traité ni même dans le labyrinthe d'un collage d'amendements aux Traités en vigueur comme celui convenu à Lisbonne. Il faut miser sur la récupération d'un rapport de confiance avec les citoyens, basé sur une pleine prise de responsabilité des gouvernements et des forces politiques qui représentent les Etats membres de l'Union. Là est le nœud de la question de la démocratie dans le cadre de l'Europe unie. Une question qu'il faut naturellement affronter aussi en termes concrets : en valorisant le Parlement Européen et ses pouvoirs ; en intensifiant la collaboration avec les Parlements nationaux et en écoutant leur voix ; en renforçant le dialogue avec la société civile ; en appelant les citoyens à se reconnaître dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union et à exercer leur initiative aussi sur le terrain de la sollicitation de nouveaux actes législatifs européens.

Il s'agit de voies à suivre sans autres incertitudes, ambiguïtés et revirements d'opinion. Demandons aux citoyens, demandons aux jeunes générations, d'intervenir, de faire peser constructivement leurs instances. Et demandons aux leaderships politiques de montrer conscience de leurs responsabilités, sens de l'avenir et aussi de l'urgence.

La France – qui a toujours été au cœur de l'intégration européenne et qui assumera dans quelques jours la responsabilité de présider le Conseil dans le prochain semestre – donnera sans doute un apport précieux dans cette phase cruciale pour l'avenir de l'intégration.

L'Italie la soutiendra avec détermination. Nos deux pays ont – dès l'origine, en tant que pays fondateurs – une responsabilité particulière vers la construction européenne. Ils sont parmi les plus importants porteurs du patrimoine, de la méthode et de l'acquis communautaires, tels qu'ils se sont développés dès la naissance. Ensemble, et en

collaboration avec les autres partenaires européens, ils ne manqueront pas cette occasion pour réfléchir sur les défis auxquels l'Union doit faire face.

J'ai parlé du sens de l'urgence. En 1984 déjà, François Mitterrand disait à Strasbourg, devant le Parlement Européen :

« Chacun d'entre nos peuples, aussi riche que soit son passé, aussi ferme que soit sa volonté de vivre, ne peut, seul, peser du poids qu'il convient sur le présent et l'avenir des hommes sur la terre. Ensemble, nous le pouvons. Mais nous sommes dans une phase où le destin hésite encore. »

Oui, « le destin hésite encore », mais – disons-le en ce moment – pas pour longtemps. Si nous tardions, ou revenions en arrière, nous perdrons le rendez-vous avec l'histoire. En tant qu'européens, nous ne pouvons pas nous le permettre, nous ne devons pas le faire.

[Lien vers le site www.etatsgeneraux-europe.eu](http://www.etatsgeneraux-europe.eu)